LA BANQUE DES
DÉCIDEURS EN RÉGION

- ENTREPRISES
- ECONOMIE SOCIALE & INSTITUTIONNELS
- SECTEUR PUBLIC
- LOGEMENT SOCIAL & ECONOMIE MIXTE
- IMMOBILIER PROFESSIONNEL

CONDITIONS & TARIFS 2016

Opérations et services bancaires applicables au 1er janvier 2016

CAISSE D'EPARGNE
NORD FRANCE EUROPE
LA BANQUE. NOUVELLE DÉFINITION.

EDITO

Chers Clients,

Vous trouverez dans cette brochure les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués aux entreprises ainsi qu'aux organismes de l'économie sociale, de logement social, du secteur public et de l'immobilier professionnel, à compter du 1er janvier 2016. Les commissions et tarifs lorsqu'ils sont soumis à la TVA, sont exprimés en euros hors taxes ou en pourcentage hors taxes. Les opérations assujetties à la TVA (au taux en vigueur de 20 % au 01/01/2016) sont signalées par un renvoi.

© Photo Bernard Hasbroucq

Vous pouvez retrouver ces informations sur notre site www.caisse-epargne.fr *, Caisse d'Epargne Nord France Europe. Sélectionnez « Tarifs ».

Certaines opérations ne figurent pas dans cette brochure. Votre Chargé d'Affaires se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

En vous remerciant de votre confiance et de votre fidélité.

Pascal ARNOULT
Membre du Directoire
En charge de la Banque des Décideurs en Région

** Coût de la connexion selon votre fournisseur d'accès Internet.*

TVA *Les prix spécifiques à l'activité de ces marchés indiqués dans cette plaquette sont exprimés en HT. La TVA (20 % au 01/01/2016) s'ajoute lorsqu'elle est due sur les prestations signalées par le logo "TVA". Les prix peuvent être modifiés à tout moment sous réserve d'une information préalable.*

CAISSE D'EPARGNE
NORD FRANCE EUROPE
LA BANQUE. NOUVELLE DÉFINITION.

SOMMAIRE

EDITO P. 2

BANQUE AU QUOTIDIEN P. 4
- Compte courant et services associés P. 4
- Centralisation des recettes P. 9
- Centralisation de trésorerie P. 9
- Opérations de paiement et d'encaissement P. 9
- Dates de valeurs (jours ouvrés) P. 14
- Instruments de paiement P 14
- Solutions d'encaissement P. 16

FINANCEMENTS P. 18
- Cycle d'exploitation P. 18
- Cautions bancaires P. 19
- Financement des investissements P. 19
- Financement des opérations immobilières P. 21
- Financement locatif P. 21

PLACEMENTS P. 22
- Placement automatisé de trésorerie P. 22
- Comptes-titres P. 22
- Compte sur Livret P. 23

INGENIERIE SOCIALE P. 23

COMMERCE INTERNATIONAL P. 24
- Tenue de compte P. 24
- A destination de l'étranger P. 24
- En provenance de l'étranger P. 25
- Opérations de change P. 28
- Garanties internationales P. 28
- Frais annexes P. 28

INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT P. 29

RENVOIS P. 30

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES P. 31

LEXIQUE P. 32

CONTACTS P. 35

CAISSE D'EPARGNE NORD FRANCE EUROPE
LA BANQUE. NOUVELLE DÉFINITION.

BANQUE AU QUOTIDIEN

› COMPTE COURANT ET SERVICES ASSOCIES

> Tenue de compte	
Commission de tenue de compte	***70,00 € / trimestre***
Rémunération de compte	***Nous consulter(1)***
Abonnement au service de rémunération de compte (hors forfait)	7,00 € / trimestre
Commission de mouvement ***(calculée en appliquant un % sur tous les mouvements débiteurs commerciaux)***	***0,20%***
Prestations	
Relevés de compte mensuels	**Gratuit**
Relevés de compte à la quinzaine	8,00 € / trimestre
Relevés de compte décadaires	11,50 € / trimestre
Relevés de compte hebdomadaires	15,00 € / trimestre
Relevés de compte en ligne	**Gratuit**
Edition d'un relevé de compte au guichet, par relevé	1,40 € / édition
Echelle de valeurs (calcul d'intérêts détaillé)	Nous consulter
Délivrance d'attestations diverses	19,00 € / attestation
Commission de fusion de compte (par compte et par arrêté)	8,50 € / trimestre
Frais de clôture de compte courant	120,00 €
Frais de tenue et de gestion de compte inactif (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel.	30,00 € / an
Convention séquestre	1 % (minimum 85,00 € et maximum 165,00 €)
Courrier/relevé reçu ou conservé en agence	66,00 €
Récapitulatif annuel de frais	**Gratuit**
Edition d'un relevé de coordonnées bancaires	**Gratuit**
Commission annuelle d'actualisation juridique et administrative de votre dossier client	
• CA de 0 à 1,5M€ :	100,00 €
• CA de 1,5M€ à 5M€ :	250,00 €
• CA de plus de 5M€ :	500,00 €

Frais pour non remise de bilan	50,00 €
Frais de recherche pour non remise de documents juridiques et fiscaux	20,00 €
> Demande d'informations	
Information comptable des commissaires aux comptes par entité par compte (comprend l'information simple, le compte-titres et l'encours crédit)	95,00 € TVA
Fourniture d'une copie de chèque (dans la limite des 10 chèques par année d'imputation)	16,90 €/copie (maxi 169,00 €/an)
Recherche simple de moins d'un an par demande	16,50 €
Recherche complexe par demande	40,70 €
Recherche sur demande de l'administration fiscale	54,00 €
Reporting complexe	Nous consulter
Attestation de revenu dans le cadre du calcul des éléments des MJPM (Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs)	55.10 €

> Service bancaire de base

Droit au compte	**Gratuit**

Services bancaires définis à l'article D312-5 du Code Monétaire et Financier offerts dans le cadre du droit au compte. Conditions d'accès définies dans le cadre de l'article L312-1 du Code Monétaire et Financier.

Ce service comprend : l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, la réalisation des opérations de caisse, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte, les paiements par prélèvement, titre interbancaire de paiement ou virement bancaire, des moyens de consultation à distance du solde du compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise, deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services.

> Les Forfaits

> Forfait Corporate	
Forfaitisation des prestations d'arrêtés de compte (offre sur mesure)	Nous consulter
> Forfait Association	
Silver Assoc (2) (tenue de compte, service rémunération du compte (1), relevés de compte décadaires et mensuels, chéquier, seuil de facturation des agios à compter de 5 €, Banque à distance, assurance moyens de paiement, assistance et protection juridique des principaux mandataires, cartes Visa Business à débit immédiat)	18,00 € / mois
Premium Assoc (2) (tenue de compte, service rémunération du compte (1), relevés de compte décadaires et mensuels, chéquier, seuil de facturation des agios à compter de 5 €, Banque à distance, assurance moyens de paiement, assistance et protection juridique des principaux mandataires, cartes Visa Business à débit immédiat, abonnement e-remise (aller et/ou retour) avec confirmation par Certificat Electronique)	30,00 € / mois
Rémunération avec forfait Silver Assoc et Premium Assoc (1)	0,5% jusqu'à 2 500 € 1% de 2 500 € à 10 000 €
Forfait Associatis Essentiel (2)(3) (tenue de compte, service rémunération du compte (1), relevés de compte décadaires et mensuels, chéquier, seuil de facturation des agios à compter de 5 €, Banque à distance, assurance moyens de paiement, assistance et protection juridique des principaux mandataires)	10,00 €/ mois
> Forfait Syndicat de Copropriété	
Forfait Syndicat de Copropriété (tenue de compte, service chéquier, relevé de compte mensuel, commission d'actualisation juridique, commission de mouvement, commission d'immobilisation, commission du plus fort découvert, commission de dépassement)	7,00 € / trimestre
> Forfait SCI marchés spécialisés	
Forfait SCI (tenue de compte, commission de mouvement, chéquier, relevés de comptes mensuels, Banque à distance)	12,00 € / mois

> Banque à distance & échanges de données

1. BANQUE À DISTANCE

> Banque à distance

Solution moderne, sécurisée et facile d'utilisation, l'offre Banque à Distance permet de consulter et gérer les opérations simples du quotidien.

- *Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes ainsi qu'aux produits et services qui y sont rattachés,*
- *Vous réalisez en quelques clics les principales opérations bancaires nécessaires à votre gestion au quotidien,*
- *Vous habilitez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de l'espace de Banque à Distance. Celui-ci est accessible depuis le portail www.caisse-epargne.fr * et disponible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 quel que soit le support utilisé : ordinateur, tablette ou smartphone.*

Abonnement	15,50 € / trimestre
Option Bourse	**Gratuit**
Option Banque à Distance unique pour les groupes	20,00 € / trimestre
Direct Ecureuil avec le service E-remise souscrit	7,75 € / trimestre
Frais de mise à jour de RIB sous Direct Ecureuil par la banque	5,00 € / RIB

> DIRECT ECUREUIL INTERNET SECTEUR PUBLIC

Service de banque à distance sur Internet dédié aux clients du secteur public

Abonnement	**Gratuit**

> WEBPROTEXION

Service de Banque à Distance sur Internet pour les Mandataires Judiciaires à la protection des personnes

Abonnement	**Gratuit**

> e-remises

Abonnement mensuel e-remise (aller et/retour) avec confirmation par signature électronique	à partir de 11,00 € / mois
Abonnement mensuel e-remise (aller et/retour) avec confirmation par fax	à partir de 40,00 € / mois

2. ECHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES (EDI) AVEC LA BANQUE

Frais de mise en place du service	Nous consulter TVA
Abonnement mensuel de convention télétransmisssion (aller et/retour) avec confirmation par signature électronique	à partir de 27,00 € / mois
Abonnement mensuel de convention télétransmisssion (aller et/retour) avec confirmation par fax	à partir de 70,00 € / mois
Autre abonnement (SWIFT, PESIT...)	Nous consulter
Flux transmis par SWIFT	Nous consulter

** Coût de la connexion selon votre fournisseur d'accès Internet.*

Fourniture de relevés spécifiques télétransmis	Nous consulter
Autres services EDI	Nous consulter
Abonnement mensuel "jedeclare.com"	Nous consulter

> Sécurisation des opérations sur internet

Les solutions de sécurisation garantissent votre identité lors de la réalisation d'opérations sur Internet et facilitent vos échanges dématérialisés au quotidien.
Elles permettent notamment de sécuriser vos opérations sur les différents canaux de Banque à Distance Caisse d'Epargne (e-remises, EBICS, DEI) en apportant une authentification forte et/ou en apposant une signature électronique.
- Certificat électronique Certiceo : ce certificat est accepté par la plupart des établissements bancaires français et est également reconnu pour les télé-procédures administratives.
- Lecteur de carte CAP associé à la carte d'authentification Secur@ccess : solution déconnectée ne nécessitant aucune installation sur votre poste informatique.

Certificat électronique

Abonnement Certiceo	180,00 € / 3 ans TVA soit 60 €/ an
Certiceopackage groupe (signature électronique) / Abonnement annuel	180 € pour 3 ans TVA puis 90 € pour les autres certificats

Sécurisation des opérations en ligne par lecteur CAP

Option assistance installation par téléphone	Nous consulter
Lecteur CAP	9,00 € / lecteur TVA
Souscription carte Secur@ccess	7,00 € / an TVA
Frais de refabrication carte Secur@ccess	7,00 € TVA
Frais d'opposition (blocage) de la carte Secur@ccess par la banque	7,00 € / an TVA
Frais de demande de réédition de code confidentiel	7,00 € TVA

> Remise de valeurs

Service « Securexpress » : adhésion au service de dépôt (assurance incluse) (2)	54,00 € / an TVA
Service « Securexpress » : assurance Securexpress	29,00 € / an
Service de dépôt jour/nuit et de Dépôt Express sans assurance recette-dépôt	33,00 € / an TVA
Dépôt de monnaie ≤ 50 €	6,00 € / remise

› CENTRALISATION DES RECETTES

> Integral Cash Recette	Nous consulter

Integral Cash Recette vous permet de centraliser automatiquement les recettes de vos établissements implantés sur l'ensemble du territoire en un point unique (France métropolitaine). Cette offre vous dispense d'ouvrir des comptes bancaires dans les autres Caisses d'Epargne et vous permet d'identifier l'origine des dépôts, grâce à une référence que vous aurez vous-même choisie pour chaque établissement remettant.

› CENTRALISATION DE TRESORERIE

> Integral Cash Pooling	Nous consulter

- *Integral Cash Pooling Physique : vous permet de centraliser votre trésorerie, à partir des comptes ouverts dans différentes Caisses d'Epargne, avec des mouvements de fonds sur un compte unique et, ainsi, d'optimiser sa rentabilité.*
- *Integral Cash Pooling Notionnel : vous permet de réduire vos frais financiers par le biais d'une échelle d'intérêts fusionnée réalisée sur l'ensemble des comptes de votre Groupe ouverts dans différentes Caisses d'Epargne, sans transfert effectif de fonds.*

› OPERATIONS DE PAIEMENT ET D'ENCAISSEMENT

LES VIREMENTS SEPA :

Sous condition du respect de l'heure limite définie par la Caisse d'Epargne Nord France Europe.

- ***Virements euros de compte à compte :*** *transferts de fonds entre deux comptes ouverts au nom de la même personne morale dans la Caisse d'Epargne.*
- ***Virements SEPA :*** *transferts de fonds en euros entre deux comptes bancaires situés dans l'espace SEPA ou entre un compte situé en France et un compte situé dans les COM (Collectivités d'Outre-Mer). Le délai de traitement est d'un jour entre le moment de réception de l'ordre et le crédit sur le compte de la banque du bénéficiaire*
- ***Virements SEPA Jour télétransmis :*** *virements SEPA dont la date d'exécution, le moment de réception de la remise en Caisse d'Epargne et la date d'échange vers la banque destinataire sont effectués le même jour J.*
- ***Virements SEPA spéciaux télétransmis :*** *virements SEPA ayant pour objet le règlement de salaires, URSSAFF ou TVA, échangés en interbancaire au plus tôt en fonction de la date d'exécution et du moment de réception de la remise en J.*
- ***Virements euros tiers urgent UE télétransmis :*** *transferts de fonds en euros vers une banque de l'Union Européenne, le jour de la réception de l'ordre sous conditions du respect de l'heure limite définie par la Caisse d'Epargne.*
- ***Virements de trésorerie euros UE télétransmis :*** *tout virement d'équilibrage en France et en euros en faveur du Client ou d'une filiale adhérente et résidente en France ou dans l'Union Européenne, au débit des comptes tenus dans les livres de la banque et au crédit des comptes intra-groupe prédéterminés, échangé à J (J= jour d'exécution demandé).*

LES PRÉLÈVEMENTS SEPA :

- ***Le prélèvement SEPA*** *est un prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA. Il peut donc être effectué en France ou de façon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent. Le prélèvement SEPA s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat : l'un donné au créancier de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter ledit compte.*
- ***Le prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B*** *est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat auprès du débiteur. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération reçues de la banque du créancier.*

J : *jour étant obligatoirement un Jour Ouvré Bancaire indiqué dans le fichier et correspondant à la date d'exécution pour les opérations de virement SEPA et à la date d'échéance souhaitée pour les opérations de prélèvements SEPA et de TIP SEPA.*

Jour Ouvré Bancaire : *jour d'ouverture des systèmes d'échanges interbancaires. Toutefois, si le moment de réception de la remise sur la Plate-forme EDI, la date d'exécution ou la date d'échéance n'est pas un jour ouvrable, ou si l'heure limite telle que définie par la Caisse d'Epargne est dépassée, la remise est réputée avoir été reçue le jour ouvrable suivant (excepté pour les virements de trésorerie).*

Jour Ouvrable : *jour où la Caisse d'Epargne ou la banque du bénéficiaire exerce une activité permettant d'exécuter des Opérations de Paiement. Du lundi au vendredi ou, pour les opérations réalisées au guichet ou nécessitant une confirmation manuelle, les jours d'ouverture de l'agence, sous réserve des jours de fermeture des systèmes interbancaires permettant le règlement des opérations de paiement.*

> Opérations de paiement

> Espèces	
Retraits d'espèces en agence sans émission de chèque	**Gratuit**
> Chèques	
Paiement d'un chèque	**Gratuit**
> Cartes	
> Retraits en Euros	
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse d'Epargne	**Gratuit**
Retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque	1,00 € / retrait à partir du 4e retrait / mois

> Retraits en devises	
Frais par retrait d'espèces aux distributeurs de billets : - Commission fixe - Commission proportionnelle	 3,55 € / retrait 2,80 %
Frais par retrait d'espèces aux guichets: - Commission fixe - Commission proportionnelle	 6,30 € / retrait 2,80 %
> Paiements	
Paiement par carte en euros dans un pays de la zone Euro	**Gratuit**
Paiement en devises : - Commission proportionnelle - Avec maximum de perception par transaction	 2,80 % 6,30 € / paiement
> Virements	
> En centre d'affaires	
Frais sur virement SEPA occasionnel	5,00 € / opération
Frais sur virement SEPA permanent : - Mise en place d'un virement permanent - Frais par virement SEPA - Frais de modification / suppression d'un virement permanent	 5,00 € / opération 1,20 € / opération 5,00 € / opération
Frais de virement SEPA urgent (demande avant 16 h, virement effectué dans l'heure)	34,00 € / opération
Frais de virement SEPA immédiat (demande avant 12 h, virement effectué dans la journée)	15,00 € / opération
> Banque à Distance sur Internet (fixe ou mobile)	
Emission virement de compte à compte Caisse d'Epargne	**Gratuit**
Emission virement SEPA occasionnel	0,18 € à partir du 3e virement / mois
> Télétransmis via EBICS, SWIFTNet FileAct ou e-remises	
Frais sur remise de virements confirmée par fax	4,75 € / remise
Frais sur remise de virements confirmée par signature électronique	1,90 € / remise
Emission virement SEPA télétransmis	0,18 € / opération
Emission virement SEPA jour télétransmis	0,40 € / opération
Emission virements SEPA spéciaux télétransmis	0,40 € / opération
Emission virement de trésorerie télétransmis	16,00 € / remise
Emission virement de trésorerie télétransmis	5,80 € / opération
Emission virement tiers urgent France et UE télétransmis	7,00 € / opération

> Interventions et demandes particulières	
Frais sur demande de retour de fonds sur virement SEPA émis à tort	10,20 € + coût facturé par la banque adverse / virement
> Prélèvements SEPA	
Frais de mise en place d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)	10,00 € / opération
Frais de modification / annulation d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)	10,00 € / opération
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA CORE	10,00 € / opération
Frais de mise en place du service de contrôle des paiements de prélèvements SEPA sur liste de mandats SEPA autorisés et liste de mandats SEPA non autorisés - Frais d'enregistrement d'un mandat SEPA dans une liste : - Frais de modification / annulation d'un mandat dans une liste :	 12,00 € 12,00 €
> Contestation / Opposition sur prélèvement	
Retrait de consentement d'un mandat de prélèvement SEPA	12,00 €
Refus de tout prélèvement SEPA	12,00 €
Révocation d'une échéance de prélévement	12,00 €
Contestation d'une échéance de paiement	**Gratuit**
Frais de recherche de preuve à la demande du débiteur pour contestation sur prélévement non autorisé s'avérant non justifiée	20,00 €
> Télérèglement SEPA	
Frais par paiement d'un télérèglement SEPA	**Gratuit**
> Titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Frais par paiement d'un TIP SEPA	**Gratuit**
> Effets de commerce	
Frais pour accord de paiement hors convention de « Paiement Sauf Désaccord »	17,00 €
Effet domicilié non avisé	14,00 € / effet
Frais d'acceptation, prorogation, réclamation, modification, impayé, avis de sort	20,00 € / effet
Effet restitué	20,00 € / effet
Remis à l'encaissement et revenu impayé, par effet impayé	20,00 € / effet
Effet à régler rejeté pour insuffisance ou défaut de provision	22,00 € / effet
Effet à régler impayé autre motif que provision insuffisante	20,00 € / effet
Débit tardif sur LCR (Lettre de Change Relevé)	4,00 € / effet

> Opérations d'encaissement

Espèces	
Versement d'espèces (hors prestations particulières)	**Gratuit**
Solution Logicash	Nous consulter
Chèques	
Remises de chèques (hors prestations particulières)	**Gratuit**
Télécollecte images chèques	Nous consulter
Virements SEPA	
Réception d'un virement SEPA	**Gratuit**
Réception de virement de trésorerie euro zone Euro	**Gratuit**
Prélèvements SEPA	
Demande ICS (Identifiant Créancier SEPA)	Nous consulter
> Solution de gestion des mandats	
- Frais de gestion des mandats sur e-remises	Nous consulter
- Frais de gestion des mandats sur GMS (Gestion des Mandats SEPA)	Nous consulter
> Télétransmis via EBICS, SWIFTNet FileAct ou e-remises	
Frais sur remise de prélèvements confirmée par fax	4,75 € / remise
Frais sur remise de prélèvements confirmée par signature électronique	1,90 € / remise
Emission de prélèvement SEPA télétransmis	0,18 € / opération
Emission de prélèvement SEPA interentreprises (B2B) télétransmis	0,22 € / opération
> Interventions et demandes particulières	
Frais de rejets de prélèvement suite à l'emission de prélèvements SEPA (rejet avant échéance /retour bancaire après échéance / contestation débiteur)	1,70 € / opération
Frais de rejets de prélèvement suite à l'emission de prélèvements SEPA interentreprises (B2B) (rejet avant échéance / retour bancaire après échéance)	1,70 € / opération
Télérèglement SEPA	
Emission d'un télérèglement SEPA	0,34 € / opération
Frais de rejet suite à l'emission de télérèglements SEPA	1,50 € / opération
Titre Interbancaire de Paiement (TIP) SEPA	
Encaissement d'un TIP SEPA (hors frais prestataire)	0,27 € / opération
Frais de rejets reçus suite à l'emission de TIP SEPA	1,50 € / opération
SEPAMAIL	Nous consulter

> Effets de commerce	
> Support papier	
Frais par remise d'effets	7,50 € / remise
Frais par effet remis	5,50 € / effet
Majoration de commission de service sur effet < 150,00 €	2,00 € / effet
> Télétransmis via EBICS, SWIFTNet FileAct ou e-remises	
Remise d'effets	1,85 € / remise
Remise d'effets confirmée par signature électronique	**Gratuit**
Frais par effet remis	0,38 € / effet
Majoration de commission de service sur effet < 150,00 €	2,00 € / effet

> DATES DE VALEURS (JOURS OUVRES)

> Remise de chèque	
Remises de chèques compensables en France	J+1 ouvré[4] avec J : date de comptabilisation
> Remise d'effet	
A l'encaissement	J+4 ouvrés (sous réserve que l'effet soit remis 8 jours ouvrés avant la date d'échéance)
Autres opérations	Pas de date de valeur

> INSTRUMENTS DE PAIEMENT

> Chèques	
Délivrance de chéquier en agence / centre d'affaires	**Gratuit**
Envoi simple	3,10 € / chéquier (hors Forfait)
Envoi en recommandé	7,50 € / chéquier
Frais de non retrait de chéquier au-delà d'un délai de 2 mois	9,20 € / chéquier
Envoi de carnets ou bordereaux de remises chèques	**Gratuit**
Lettre-chèques	Nous consulter
Chèques sécurisés	Nous consulter
Frais d'émission d'un chèque de banque sur compte courant (gratuit sur Livret A)	14,40 €
Frais d'envoi d'un chèque de banque par courrier	4,80 €

> Cartes

Particulièrement adaptée aux besoins spécifiques de chaque marché, notre gamme de cartes bancaires répond à l'ensemble de vos besoins pour vos paiements au quotidien.

Cotisations cartes

Carte Visa Business à débit immédiat	47,00 € / an
Carte Visa Business à débit différé	47,00 € / an
Carte Visa Gold Business à débit immédiat	130,00 € / an
Carte Visa Gold Business à débit différé	130,00 € / an
Carte Visa Platinum	220,00 € / an
Carte de retrait Associatis	20,00 € / an
Carte de paiement Visa Electron	30,00 € / an

Opérations diverses

Renouvellement exceptionnel suite perte, vol ou détérioration	Prix annuel de la carte
Renouvellement et envoi de code confidentiel	8,60 € / envoi
Envoi de carte bancaire en recommandé avec accusé de réception	6,80 € / envoi
Service E-Carte Bleue	8,20 € / an

> Carte Achat Public

Nous consulter

L'offre de services Carte Achat Public est une solution globale permettant d'optimiser et rationaliser le règlement des commandes publiques par l'utilisation de cartes bancaires. L'offre respecte les règles de la comptabilité publique.

> Global Affaires

L'offre de services Global Affaires optimise la gestion des frais professionnels des entreprises et entités publiques comme privées, et ceux des collaborateurs de manière simple et efficace.

Carte Visa Affaires	50,00 € / an
Carte Visa Gold Affaires	120,00 € / an
Abonnement entreprise Global Affaires	150,00 € / an
Abonnement maison mère Global Affaires	100,00 € / an TVA
Gestion des habilitations d'accès au site Internet	**Gratuit**
Modification de la date d'arrêté (10 au 20 du mois)	20,00 €
Outil Etats Statistiques	50,00 € / an TVA
Outil Note de Frais	50,00 € / an TVA
Frais Opposition sur la carte perte / vol	14,00 € / acte
Frais Opposition sur la carte pour usage abusif	37,00 € / acte
Frais Refabrication d'une carte	9,50 € / carte
Frais Demande de réédition de code confidentiel	7,00 € / demande
Frais de mise en place d'un plafond de retrait / paiement exceptionnel	31,00 € / acte

Options des cartes Visa	
Absence de solidarité	Nous consulter
Activation de la fonction retrait	3,00 € / carte
Personnalisation des plafonds de retrait / paiement	3,00 € / carte
Débit sur différé de 10 jours	7,00 € / carte
Débit sur différé de 20 jours	14,00 € / carte
Débit sur différé de 30 jours	21,00 € / carte
Débit sur différé de 45 jours	31,00 € / carte

> Assurances	
Assurance moyens de paiement des associations et organismes à but non lucratif (OBNL)(2)	16,30 € / an TVA
Assistance Protection Juridique (2)	60,00 € / an

> SOLUTIONS D'ENCAISSEMENT

> SP PLUS – Service de sécurisation des ordres de paiement effectués à distance	
SP Plus est une gamme de solutions simples et sur-mesure pour développer vos encaissements sécurisés en ligne, en toute confiance.	
Frais de mise en service	
SP PLUS	300,00 € TVA
JePaieEnLigne	150,00 € TVA
Abonnement mensuel	
SP PLUS	15,00 € / mois TVA
JePaieEnLigne	15,00 € / mois TVA
Frais liés aux transactions	
Solution sécurisée de paiement par Internet	0,13 € / transaction TVA
Commission monétique sur paiement	Nous consulter
Options associées à SP+	
Paiement VPC	5,00 € / mois TVA
Gestion du profil administrateur	5,00 € / mois TVA
Cartes privatives	5,00 € / mois TVA
Push mail	5,00 € / mois TVA
Web Services	500,00 € TVA
Pilotage risques niveau 1	15,00 € / mois TVA
Pilotage risques niveau 2	10,00 € / mois TVA

Fichier reporting	5,00 € / mois TVA
Rapprochement bancaire visuel	10,00 € / mois TVA
Rapprochement bancaire visuel et par fichier	20,00 € / mois TVA
Rapprochement des impayés visuel	10,00 € / mois TVA
Rapprochement des impayés visuel et par fichier	20,00 € / mois TVA
Service saisonnier	10,00 € / mois TVA
Paiement par batch	15,00 € / mois TVA par boutique
Paiement par abonnement	15,00 € / mois TVA

> Equipement monétique d'acceptation

La Caisse d'Epargne vous propose une gamme complète de terminaux de paiement électroniques en location avec un service inclus de maintenance et d'assistance téléphonique. N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre chargé d'affaires. Les prix indiqués intègrent la fourniture du matériel, la livraison, l'installation et la maintenance de l'équipement sur le territoire français.

Gamme des TPE Les prix intègrent : la fourniture du matériel, la livraison, l'installation et la maintenance de l'équipement sur le territoire français.	Nous consulter
Solution d'édition / lecture de chèques - Frais de dossier	À partir de 15,00 € / mois À partir de 38,00 €
Frais de chargement logiciel spécifique ou privatif (American Express, Cofinoga, Franfinance…)	À partir de 30,00 € TVA
Paiement en N fois sans frais ; droits d'entrée	À partir de 78,00 € / an TVA
Frais de chargement d'un logiciel de paiement en N fois sans frais	À partir de 30,00 € / an TVA
Commission sur les sommes différées - pour un paiement en 3 fois - pour un paiement en 4 fois	 3% des sommes différées TVA 3,3% des sommes différées TVA
> Divers et Options	
Solution de location de TPE de quelques jours à quelques mois	Nous consulter TVA
Paiement de Location des Biens et Services (PLBS)	Nous consulter
Commission sur cartes bancaires	Nous consulter
Frais d'impayés commerçants	67,00 € / impayé
Dilizi	Nous consulter TVA

Location d'éditeur de lecteur de chèques	À partir de 15,00 € / an TVA
Frais de dossier d'éditeur de lecteur de chèques	À partir de 38,00 € TVA

> ESPACE DONS	Nous consulter

www.espacedons.com est un site accessible sur tous les supports (ordinateur, Smartphone, tablette) permettant aux associations, aux fondations de collecter des dons en ligne d'une façon innovante, de communiquer efficacement avec les donateurs.*

** Coût de la connexion selon votre fournisseur d'accès Internet*

FINANCEMENTS

› CYCLE D'EXPLOITATION

> Frais de dossier	
Frais de dossier / mise en place et renouvellement	1% ; minimum de perception de 50,00 €
Frais de dossier découvert à durée indéterminée, renouvellement annuel	Nous consulter

> Découvert	
Commission du plus fort découvert (calculée en % sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois)	0,10 %
Commission de dépassement de découvert	5,00 %
Commission d'immobilisation	2,00 %
Commission d'engagement	À partir de 1,00 %
Commission de non utilisation calculée en appliquant un % sur le montant non utilisé de l'autorisation de découvert. Elle est perçue à chaque arrêté trimestriel	Nous consulter
Taux d'intérêt du découvert autorisé	Nous consulter
Taux d'intérêt du découvert non autorisé	Taux maximum autorisé par la législation en vigueur

> Escompte	
Taux d'escompte	Euribor 3 mois + marge Nous consulter
Minimum d'intérêts perçus	10,00 €

> Mobilisation de créances professionnelles (Dailly)

La loi Dailly vous permet de céder vos créances professionnelles à la Caisse d'Epargne, soit pour effectuer une opération d'escompte, soit à titre de garantie, et de bénéficier dans les meilleurs délais d'un financement adossé à vos créances commerciales.

Commission de mise en place et renouvellement de dossier	0,5% minimum perception de 80,00 € / ligne
Commission de notification, prorogation, modification, réclamation, impayé et refus de notification	19,10 € / créance
Commission par créance cédée	6,45 €
Commission de prorogation Dailly	19,10 € / créance

> Affacturage

Facturea	Nous consulter

› CAUTIONS BANCAIRES

> Cautions Bancaires

Commission d'engagement annuelle	Minimum de 1,00%
Frais d'émission d'un acte simple sur imprimé pré-établi et normalisé	Minimum de 56,00 €
Frais d'émission d'un acte spécifique	Minimum de 112,00 €
Avenant à la caution bancaire - Modification de l'acte d'origine	56,00 € / acte
Mise en jeu	56,00 € / opération
Mainlevée	56,00 € / opération

› FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

> Frais de mise en place

Frais de dossier	
Prêt Express Entreprise et Association	1,00 % Minimum 200,00 €
Prêt moyen-long terme	1,00 % Minimum 200,00 €
Crédit bail Mobilier	1,00 % Minimum 80,00 €
Crédit bail Immobilier	1,00 % Minimum 200,00 €

> Opérations exceptionnelles sur crédit

Edition de justificatif d'intérêts payés	26,00 €
Frais de réédition de contrat à la demande du client	26,00 €
Indemnité de remboursement anticipé	Selon contrat
Changement de numéro de compte de prélèvement	26,00 €
Duplicata de tableau d'amortissement	26,00 €
Délégation de loyers ou de contrat d'assurance (par acte)	172,00 €
Simulation de décompte de remboursement anticipé	88,00 €
Modification simple du contrat (date de prélèvement, arbitrage de valeurs données en garantie à l'intérieur d'un même compte titres ou PEA, réduction de durée, mainlevée de cautions…)	59,50 €
Frais d'avenant complexe (changement d'emprunteurs, désolidarisation, changement d'objet)	1% du capital restant dû, mini 585,00€
Frais d'avenant complexe (substitution d'assurance ou de garanties)	1% du capital restant dû, mini 500,00€
Indemnité de réaménagement (avec changement de produit, taux, durée)	Nous consulter
Intérêts de retard sur échéance de prêt	Se référer aux conditions générales de votre contrat de prêt
Attestation de prêt soldé	43,00 €

> Garanties sur prêts

Gage sur véhicule automobile	182,00 € / acte
Nantissement de parts sociales de SCI	788,00 € / acte
Nantissement de parts sociales hors SCI	550,00 € / acte
Déclaration de nantissement de compte titres ou nantissement de contrat d'assurance réseau Caisse d'Epargne en unité de compte	199,00 € / acte
Déclaration de nantissement de compte titres ou nantissement de contrat d'assurance-vie hors Caisse d'Epargne en unités de compte	433,00 € / acte
Nantissement de fonds de commerce sous seing privé	433,00 € / acte
Gage matériel et outillage sous seing privé	275,00 € / acte
Mainlevée de caution personne physique ou morale	55, 00 € / acte

Mainlevée totale ou partielle d'une sûreté réelle ou personnelle par acte sous seing privé, hors mainlevée hypothécaire totale ou partielle, hors mainlevée de nantissements de parts de société	57,00 €
Mainlevée de nantissement de parts de société	197,00 €
Nantissement de compte titres financiers ou de contrat d'assurance vie hors Caisse d'Epargne, par acte	355,00 €
Nantissement de marché public et autres garanties	Nous consulter
Information annuelle des cautions, par garant et par dossier de prêt	47,00 €
Remise de quittance subrogative (% du capital restant dû)	0,50 % Minimum 268,00 €
Promesse d'affectation hypothécaire sous seing privé	172,00 € / acte
Mainlevée hypothécaire	88,00 € / acte
Hypothèque fluviale, maritime, aérienne	Nous consulter
Frais de publication légale	Nous consulter
Convention de blocage de compte-courant associé	172,00 € / acte
Engagement de non cession de parts	172,00 € / acte

› FINANCEMENT DES OPERATIONS IMMOBILIERES

> Cautions Immobilières	
Garantie Financière d'Achèvement (en % du CA TTC)	Nous consulter
Garantie Financière d'Achèvement total / GF Achèvement VRD (en % de l'assiette de la caution)	Nous consulter
> Engagements par signature	
Etablissement de la convention	54,00 €
Commission d'engagement	Nous consulter

› FINANCEMENT LOCATIF

> Crédit Bail Immobilier	Nous consulter
> Crédit Bail Mobilier	Nous consulter
> Location Financière	Nous consulter
> Lease Back	Nous consulter
> Location Longue Durée	Nous consulter

PLACEMENTS

Votre Chargé d'Affaires se tient à votre disposition pour vous aider à choisir les solutions de placement les mieux adaptées à vos besoins.

› PLACEMENT AUTOMATISE DE TRESORERIE

> Integral Cash Trésorerie	Nous consulter

Intégral Cash Trésorerie place de manière automatique vos excédents de trésorerie par souscription/rachat quotidiens d'OPCVM monétaires.

› COMPTES TITRES

> Droits de garde : PEA et comptes-titres

OPCVM Caisse d'Epargne ou PEA / comptes-titres sans valeurs	26,50 € / an
Valeurs hors réseau Commission fixe par ligne	0,25 % (mini 36,00 €, maxi 270,00 €) 4,30 €
Parts Sociales et emprunts Caisse d'Epargne	**Gratuit**
Frais de tenue et de gestion de compte inactif *Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.*	Application des droits de garde

Dans le cas d'un portefeuille composé de valeurs Caisse d'Epargne et d'autres valeurs, seule la tarification des valeurs hors réseau s'applique.

> Frais d'opérations

Frais de courtage sur ordre de bourse (hors impôt de Bourse) en agence/centre d'affaires	1,45 % Minimum 17,00 €
Frais de courtage sur ordre de bourse (hors impôt de Bourse) par Téléphone sur Direct Ecureuil	1,33 % Minimum 14,30 €
Frais de courtage sur ordre de bourse (hors impôt de Bourse) par Internet	0,30 % Minimum 8,00 €
Frais pour ordre de bourse non exécuté	**Gratuit**
Frais pour ordre de bourse annulé	10,90 €
Souscription de Sicav ou FCP d'un autre réseau	30,00 €
Ordre de bourse international	Nous consulter
Relevé annuel du portefeuille	**Gratuit**
Duplicata d'imprimé fiscal unique	21,45 €
Transferts de titres à la concurrence	122,00 € TVA
Frais sur ordre d'achat ou de vente de valeurs non cotées	1% du montant de l'opération (mini 50 € ; maxi 500 €)
Prestation spécifique de gestion d'actifs	Nous consulter TVA

› COMPTE SUR LIVRET

Frais de tenue de compte sur livret inactif (compte inactif au sens de l'article L312-19 du Code Monétaire et Financier) *Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif est plafonné par arrêté ministériel.*	30,00 € / an

INGENIERIE SOCIALE

L'offre Ingénierie Sociale de la Caisse d'Epargne repose sur une combinaison de dispositifs complémentaires articulés autour de 3 grands métiers permettant à une entreprise ou structure, dans le cadre de sa politique RH, d'apporter des outils de motivation et fidélisation aux salariés.

> Epargne Salariale (PEE, PERCO, Intéressement) — Nous consulter

Les offres BOX OFFICE, Primissime, Perco&Co et Intéressement de la Caisse d'Epargne sont de vrais leviers de motivation et fidélisation des collaborateurs. Si l'intéressement permet l'amélioration de la performance, le PEE et PERCO en sont le réceptacle et permettent aux collaborateurs de se constituer une épargne à moyen terme (PEE), et/ou une épargne-retraite (PERCO). L'ensemble des offres d'épargne salariale bénéficie d'avantages sociaux et fiscaux pour les employeurs et les salariés.

> Titres de services (Titre restaurant, CESU préfinancé, Titre cadeau) — Nous consulter

Les offres Titres de services de la Caisse d'Epargne sont des solutions qui facilitent la vie des collaborateurs (Titre restaurant, CESU préfinancé) et permettent de les valoriser (Titre Cadeau), tout en bénéficiant d'avantages sociaux et fiscaux.

> Assurances collectives Retraite (IFC, Article 83) — Nous consulter

Les assurances collectives de la Caisse d'Epargne permettent d'optimiser la politique retraite de l'entreprise ou de la structure.
- Le dispositif IFC (Indemnités de Fin de Carrière) permet une meilleure gestion des provisions qui relèvent d'une obligation légale (versement de l'indemnité lors du départ à la retraite).
- L'article 83 permet à une ou plusieurs catégories de salariés de bénéficier d'un complément de retraite sous forme de rente viagère grâce aux versements de cotisations réalisés par l'entreprise dans un cadre fiscal et social avantageux.

> Assurance santé collective — Nous consulter

Bénéficiez de l'expertise de nos partenaires de l'assurance pour protéger vos salariés par une couverture Santé Collective qui s'adapte à vos besoins et à votre budget.

> Assurance Homme-Clé — Nous consulter

L'assurance Homme-clé permet de protéger et péréniser votre entreprise en bénéficiant d'un capital garanti en cas de disparition ou d'incapacité de travail de vos hommes-clé.

> Assurance Responsabilité des Dirigeants — Nous consulter

Les assurances Responsabilité Civile des Dirigeants d'Entreprise (RCDE) et Responsabilité Civile des Dirigeants d'Association (RCDA) permettent de protéger les dirigeants des conséquences pécuniaires de leur mise en cause personnelle au civil et au pénal pour manquement à leurs obligations légales et règlementaires ou en cas de faute de gestion.

COMMERCE INTERNATIONAL

› TENUE DE COMPTE

> Comptes en devise	
Frais de tenue de compte en devise	70,00 € / trimestre
Rémunération des comptes en devises	Nous consulter

› A DESTINATION DE L'ETRANGER

>Virements NON SEPA émis vers l'étranger	
Virement NON SEPA PAPIER	
Frais par virement NON SEPA : - minimum de perception	0,10% 17,00 €
Commission de change (si devise) - minimum de perception	0,10% 16,00 €
Virement TELETRANSMIS	
Virement en euros hors zone SEPA ou en devises toutes zones par remise	Nous consulter
Virement en euros hors zone SEPA ou en devises toutes zones par opération	Nous consulter

> Paiement par chèque à l'étranger	
Emission chèque de banque en devises	14,40 €

> Frais réclamés par Correspondant étranger	
Forfait	18,00 € / transfert

> Crédits documentaires Imports	
Commission d'ouverture - de modification (montant, durée) / Gigatrade par trimestre indivisible	1/4% (minimum 60,00 €)
Commission de modification autre /papier	Minimum 100,00 €
Commission de modification autre / Gigatrade	Minimum 60,00 €
Commission d'utilisation /papier	1/8% (minimum 100,00 €)
Commission d'utilisation / Gigatrade	1/16% (minimum 60,00 €)
Commission d'acceptation ou de paiement différé / papier (par mois minimum de facturation 2 mois)	1/12% (minimum 80,00 €)
Commission d'acceptation ou de paiement différé / Gigatrade (par mois minimum de facturation 2 mois)	1/12% (minimum 45,00 €)
Frais de dossier complexe / majoration	Minimum 70,00 €
Frais d'irrégularité	Minimum 110,00 €

> Stand-by LC Import	
Commission d'ouverture	1/4% (minimum 100,00 €) par trimestre et indivisible
Commission de modification (montant, durée)	1/4% (minimum 100,00 €)
Commission de paiement	1,5‰ (minimum 20,00 €)
Frais d'acte complexe / majoration	Minimum 70,00 €
Frais supplémentaire / majoration	Minimum 50,00 €

> Encaissements (Effets) libres Import	
Commission de présentation /papier	Minimum 30,00 €
Commission de présentation / Gigatrade	25,00 €
Commission de paiement / papier	1,5‰ (minimum 20,00 €)
Commission de paiement / Gigatrade	1‰ (minimum 20,00 €)
Autre commission (prorogation, avis de sort) / papier	Minimum 30,00 €
Autre commission (prorogation, avis de sort) / Gigatrade	Minimum 15,00 €
Commission d'effet en souffrance	0,5‰ (minimum 20,00 €)

> Encaissements documentaires Import	
Commission de présentation /papier	2‰ (minimum 60,00 €)
Commission de présentation / Gigatrade	1,5‰ (minimum 45,00 €)
Autre commission (prorogation, avis de sort) / papier	Minimum 30,00 €
Autre commission (prorogation, avis de sort) / Gigatrade	15,00 €
Commission d'effet en souffrance	0,5‰ (minimum 30,00 €)

> EN PROVENANCE DE L'ETRANGER

> Virement recus de l'étranger (rapatriements)	
Virement en euro hors zone SEPA : commission fixe standard	17,90 €
Commission de change (si devise) - minimum de perception	0,10% 16,00 €

> Encaissement d'un chèque étranger en euros et en devises	
Commission de services (hors frais éventuels correspondant étranger)	0,10% (minimum de perception 17,00 €)
Commission de change sur devises	0,10% (minimum de perception 16,00 €)
Impayé sur chèque étranger	65,00 € / chèque

> Dates de valeurs et délais d'encaissement appliqués aux chèques	
En crédit sauf bonne fin ; remise chèque en euros payable dans l'UE	8 jours ouvrés après la date de remise au guichet de l'agence par le client
En crédit sauf bonne fin ; remise chèque en euros payable hors UE	14 jours ouvrés après la date de remise au guichet de l'agence par le client
En crédit après encaissement ; remise chèque en euros payable à l'étranger	Les fonds sont disponibles sur le compte dès leur réception par la Caisse d'Epargne

> Cycle d'exploitation Mobilisation Créances nées sur l'étranger	Nous consulter

> Crédits documentaires Export	Nous consulter
Commission de notification / papier	1‰ <1,5M € (minimum 110,00 €)
Commission de notification / Gigatrade	0,50‰ <1,5M € (minimum 45,00 €)
Commission de notification tranche 2/ papier	0,5‰ >1,5M €
Commission de notification tranche 2/ Gigatrade	0,50‰ (minimum 45,00 €)
Commission de confirmation	Nous consulter
Commission de levée de documents / papier	1,50‰ (minimum 110,00 €)
Commission de levée de documents / Gigatrade	0,75‰ (minimum 45,00 €)
Commission d'acceptation ou de paiement différé pour notification / papier	1,25‰ (minimum 90,00 €)
Commission d'acceptation ou de paiement différé pour notification / Gigatrade	1,25‰ (minimum 60,00 €)
Commission d'acceptation ou de paiement différé pour confirmation / papier	Nous consulter
Commission d'acceptation ou de paiement différé pour confirmation / Gigatrade	Nous consulter

Commission de modification (montant, durée) / papier	1‰ < 1,5M €
Commission de modification (montant, durée) / Gigatrade	0,5‰ (minimum 45,00 €)
Commission de modification autre / papier	Minimum 70,00 €
Commission de modification autre / Gigatrade	25,00 €
Commission d'encaissement/ papier	1‰ (minimum 10,00 €)
Commission d'encaissement / Gigatrade	0,75‰ (minimum 8,00 €)
Frais d'irrégularités / papier	Minimum 110,00 €
Frais d'irrégularités / Gigatrade	60,00 €
Commission de préavis / papier	Minimum 50,00 €
Commission de préavis / Gigatrade	50,00 €

> Stand-by LC Export

Commission de notification et de modification / papier	1‰ < 1,5M € (minimum 90,00 €)
Commission de notification et de modification / Gigatrade	0,5‰ (minimum 45,00 €)
Commission de notification et de modification tranche 2 / papier	0,5‰ >1,5M €
Commission de notification et de modification tranche 2 / Gigatrade	0,5‰ (minimum 45,00 €)
Commission d'encaissement / papier	1‰ (minimum 10,00 €)
Commission d'encaissement / Gigatrade	0,75‰ (minimum 8,00 €)

> Encaissements (Effets) libres export

Commission de présentation /papier	Minimum 20,00 €
Commission de présentation / Gigatrade	15,00 €
Commission d'encaissement /papier	1‰ (minimum 15,00 €)
Commission d'encaissement / Gigatrade	0,75‰ (minimum 8,00 €)
Autre commission (prorogation, avis de sort) / papier	Minimum 20,00 €
Autre commission (prorogation, avis de sort) / Gigatrade	10,00 €
Commission d'effet en souffrance	0,5‰ (minimum 30,00 €)

> Encaissements documentaires export

Commission d'encaissement /papier	2‰ (minimum 40,00 €)
Commission d'encaissement / Gigatrade	1,5‰ (minimum 30,00 €)
Autre commission (prorogation, avis de sort) / papier	Minimum 30,00 €
Autre commission (prorogation, avis de sort) / Gigatrade	15,00 €
Commission d'effet en souffrance	0,5‰ (minimum 30,00 €)

› OPERATIONS DE CHANGE

Change avec CLICK'N TRADE	Nous consulter
Change à la voix	Nous consulter
Frais de dossier TAP +	30,00 €/ mise en place
Achat/vente à terme - Commission de change	0,05% avec un minimum de 15,00 €
Achat/vente comptant - Commission de change	0,05% avec un minimum de 15,00 €
Autres : Swap de change, Options, Produits structurés	Nous consulter

› GARANTIES INTERNATIONALES

Nous consulter

Les garanties internationales sont des engagements par signature émises soit dans le cadre d'un marché export (garantie de soumission, de restitution d'acompte, de bonne exécution, de dispense de retenue de garantie…) soit dans le cadre d'un marché import en garantie de paiement de marchandises ou de services.

› FRAIS ANNEXES

Frais de courrier	Minimum 10,00 €
Frais de Télex / Swift	Minimum 46,00 €

INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT

Commission d'intervention	18,80 € / par opération dans la limite d'un plafond journalier de 188,00 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut ou insuffisance de provision comprenant : - la lettre d'information préalable - les frais de dossier - les frais de chèque impayé - les frais de lettre d'injonction au titulaire et au cotitulaire - les frais d'envoi en recommandé (AR) de la lettre d'injonction - la déclaration BDF (Banque de France) - les frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire - les frais de mainlevée de l'interdiction bancaire - les frais de blocage de provision pour régularisation - les frais de délivrance de certificat de non paiement	Par chèque inférieur ou égal à 50,00 € : 11,20 €(5) Par chèque supérieur à 50,00 € : 31,20 €(5) Dans la limite d'un plafond journalier de 100,00 €
Forfait de frais par prélèvement, TIP, virement ou télérèglement rejeté pour défaut ou insuffisance de provision comprenant : - la notification de refus d'exécution de l'ordre de paiement - les frais de dossier - les frais de rejet - les frais de représentation *Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.*	Par rejet inférieur ou égal à 20,00 € : Montant de l'opération dans la limite de 20,00 € Par rejet supérieur à 20,00 € : 1,20 € / rejet Dans la limite d'un plafond journalier de 40,00 €
Frais pour chèque déposé rejeté pour un autre motif que le défaut ou l'insuffisance de provision	12,50 €
Frais de relance sur compte débiteur ou impayé prêt	12,50 €
Frais de 2ème relance sur compte débiteur ou impayé prêt	12,50 €
Frais de mise en demeure sur compte débiteur ou impayé prêt en recommandé avec accusé de réception	22,80 €
Frais par avis à tiers détenteur, par saisie – attribution ou autre saisie sur compte	105,00 €
Opposition administrative	10,00 % de la créance Maximum 90,00 €
Frais de transfert d'un dossier professionnel au contentieux	300,00 €
Frais d'opposition sur une formule de chèque sur chéquier (valable 6 mois)	18,00 €

Blocage d'une carte (opposition) suite à perte, vol, usage frauduleux d'un tiers	**Gratuit**
Blocage d'une carte (opposition) par la banque (usage abusif)	54,00 €
Lettre de notification de refus d'exécution de prélèvement	0,90 €

RENVOIS

(1) Le taux de rémunération indiqué est un taux nominal brut annuel applicable dès le premier euro de solde créditeur ; les intérêts générés sont soumis à la fiscalité en vigueur.

(2) Offre soumise à conditions. Service opposition / Assurance Moyens de Paiements/ Sécurexpress sont des contrats de BPCE Assurances. Assurance Individuelle Accident de voyage / Carte Visa electron Sensea (N° 8187/0008)/carte Visa Business/carte Gold Business sont des contrats AXA France Vie. Assistance Médicale/Rapatriement Carte Electron Sensea/ carte Business/carte Gold Business sont des contrats d'Europ Assistance France. Toutes ces entreprises sont régies par le code des assurances. BPCE intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le N° 08045100. Se rapporter à la notice d'Information disponible dans votre Centre d'Affaires Caisse d'Epargne.

(3) Ce forfait n'est plus commercialisé.

(4) Jour Ouvré Bancaire : jour d'ouverture des systèmes d'échanges interbancaires. Toutefois, si le moment de réception de la remise sur la Plate-forme EDI, la date d'exécution ou la date d'échéance n'est pas un jour ouvrable, ou si l'heure limite telle que définie par la Caisse d'Epargne est dépassée, la remise est réputée avoir été reçue le jour ouvrable suivant (excepté pour les virements de trésorerie).

(5) La commission d'intervention sera prélevée en plus.

TVA TVA récupérable de 20% au jour de publication.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Sur le fonctionnement de votre compte, notre Service Clients BDR se tient à votre disposition pour vous informer ou prendre en compte une réclamation en téléphonant au 03 28 36 63 33* ou en écrivant à :

Direction Solutions Clients BDR
Service Clients BDR
CS 80008
59031 Lille Cedex

En cas de désaccord, sur la réponse ou la solution qui vous a été apportée, vous pouvez transmettre votre réclamation par écrit à :

Direction Qualité - Service Réclamations
135 Pont de Flandres - CS 80008
59031 Lille Cedex

(Le cas échéant, en rappelant votre numéro de compte dans votre courrier.)

En dernier recours, si aucun accord n'a été trouvé avec la Direction Qualité Service Réclamations :

- pour toute réclamation concernant un problème sur les crédits, vous pouvez saisir Le Médiateur du Crédit en déposant votre dossier :

  par Internet
  www.mediateurducredit.fr**

  Le Médiateur du Crédit fera connaître sa position sous un délai entre 5 et 10 jours, selon le cas.
- pour toute réclamation concernant un problème sur les placements financiers, vous pouvez saisir le Médiateur de l'AMF à l'adresse suivante :

  Autorité des Marchés Financiers
  17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02
  ou www.amf-france.org**

** Coût d'un appel local hors surcoût éventuel de votre opérateur en France Métropolitaine*

*** Coût de la connexion selon votre fournisseur d'accès Internet*

LEXIQUE

Autorisation de découvert *ou* facilité de découvert

Contrat de crédit en vertu duquel la Caisse d'Epargne autorise expressément le Client, emprunteur, à disposer de fonds qui dépassent le solde du compte courant de ce dernier.

BIC/IBAN

Le BIC (Bank Identifer Code) et l'IBAN (Internal Bank Account Number) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international (et notamment européen dans le cas de l'IBAN). Ceux-ci sont indispensables pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger.

Certificat électronique

Un certificat électronique est une carte d'identité numérique dont l'objet est d'identifier une entité physique ou non-physique. Le certificat numérique ou électronique est un lien entre l'entité physique et l'entité numérique (virtuel). L'autorité de certification fait foi de tiers de confiance et atteste du lien entre l'identité physique et l'entité numérique.

Commission de mouvement

Commission calculée en appliquant un pourcentage sur tous les mouvements débiteurs commerciaux. Sont exonérés tous les montants débiteurs générés par la Caisse d'Epargne (remboursement d'emprunt, agios…) ainsi que les virements internes de compte à compte.

Commission du plus fort découvert

Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée pour chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêtés, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.

Commission d'immobilisation sur découvert

Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêté. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période. Les nombres débiteurs correspondent à la somme des soldes en valeurs débiteurs pendant la durée de l'arrêté.

Commission de dépassement de découvert

Commission prélevée lorsque le solde débiteur en valeur a dépassé le montant de l'autorisation de découvert ou lorsqu'il existe un solde débiteur en l'absence de toute autorisation de découvert.

Commission d'intervention

Somme perçue par la Caisse d'Epargne en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision…).

LEXIQUE

Commission d'engagement

Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le montant de découvert autorisé. Elle est perçue d'avance à la mise en place du découvert autorisé puis à chaque date d'anniversaire.

Commission de non utilisation

Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le montant non utilisé de l'autorisation de découvert. Elle est perçue à chaque arrêté trimestriel.

Commission de tenue de compte

Somme perçue par la Caisse d'Epargne pour rémunérer la tenue de compte.

Date de valeur

Date retenue pour la détermination du solde du compte qui sert d'assiette au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs.

EDI

Echange de Données Informatisées.

Incident de fonctionnement du compte

Fonctionnement du compte hors du cadre défini contractuellement avec la banque ou de celui défini par la loi ou la réglementation (par exemple : dépassement de découvert autorisé).

OPCVM (Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières)

Portefeuille dont les fonds sont placés en valeurs mobilières ou autres instruments financiers. Dénomination dorénavant restreinte aux fonds conformes à la directive européenne UCITS.

RICE

Le RICE (Relevé d'Identité Caisse d'Epargne) ou RIB (Relevé d'Identité Bancaire) permet l'identification de votre compte notamment pour des opérations de virement ou prélèvement sur celui-ci.

Télérèglement SEPA

Le Client (payeur/débiteur) après avoir adhéré à la procédure de Télérèglement, donne au créancier son accord au paiement par voie télématique sur le serveur de ce dernier. Cet accord précise l'objet du paiement, le montant et la date d'exigibilité. Il donne lieu à la restitution au Client par la Caisse d'Epargne d'un Certificat de Prise en compte de l'Ordre de Paiement (CPOP).

LEXIQUE

› ZONE EURO - ZONE SEPA

SEPA : L'espace unique des paiements en euros :

Single Euro Payments Area (SEPA) désigne l'espace dans lequel, depuis janvier 2008, tous les acteurs économiques (personnes physiques, personnes morales, institutions) peuvent effectuer et recevoir des paiements en euros, quel que soit le pays de la zone SEPA dans lequel ils se trouvent, aux mêmes conditions de qualité, de délai et de tarification. SEPA émane d'une volonté de la Communauté Européenne de créer un espace harmonisé des paiements.

Pays de la zone Euro

Pays de la zone SEPA

Les 34 pays SEPA :

Pays Union Européenne zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre (partie grecque), Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

Pays Union Européenne zone non euro : Bulgarie, Danemark, Hongrie, Croatie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume Uni, Suède.

Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange) Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse.

Monaco, Saint-Marin

SEPA concerne également la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélémy, et Saint-Martin (partie française) qui font partie de l'Union Européenne comme régions ultrapériphériques, et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Principauté et micros États actuellement hors zone SEPA : Andorre, Vatican, Gibraltar.

CONTACTS

GRANDS COMPTES ENTREPRISES
CS 80008
59031 Lille Cedex
Tél. : 03 28 36 63 36 *

GRANDS COMPTES ÉCONOMIE SOCIALE
CS 80008
59031 Lille Cedex
Tél. : 03 28 36 63 23 *

LOGEMENT SOCIAL & ÉCONOMIE MIXTE
CS 80008
59031 Lille Cedex
Tél. : 03 28 36 63 73 *

SECTEUR PUBLIC
CS 80008
59031 Lille Cedex
Tél. : 03 28 36 63 71 *

IMMOBILIER PROFESSIONNEL
CS 80008
59031 Lille Cedex
Tél. : 03 28 36 65 51 *

SERVICE CLIENTS BDR
CS 80008
59031 Lille Cedex
Tél. : 03 28 36 63 33 *
contact@BDRcenfe.fr

ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES :

CENTRE D'AFFAIRES DE LILLE
CS 80008
59031 Lille Cedex
Tél. : 03 28 36 63 13 *

CENTRE D'AFFAIRES DE LENS
1, Place de la République
BP 199
62304 Lens Cedex
Tél. : 03 21 79 22 03 *

CENTRE D'AFFAIRES DE LITTORAL
41, Bd du Parc
62231 Coquelles
Tél. : 03 21 17 73 51 *

CENTRE D'AFFAIRES DE VALENCIENNES
31, avenue Georges Clemenceau
59306 Valenciennes
Tél. : 03 66 22 02 28 *

CORPORATE & INSTITUTIONAL BANKING SUCCURSALE DE BELGIQUE
Avenue Louise, 211
B-1050 Bruxelles
Tel : 00 32 (0)2 290 54 61 **

** Coût d'un appel local hors surcoût éventuel de votre opérateur en France Métropolitaine*

*** Coût d'un appel hors surcoût éventuel de votre opérateur hors France Métropolitaine*

Pour plus d'informations :

www.caisse-epargne.fr*

Tarification non limitative en vigueur au 01/01/2016 modifiable à tout moment, notamment en cas d'évolution de la réglementation.

Le client sera informé des modifications et sera considéré comme ayant accepté selon les modalités prévues dans les dispositions propres à chaque service, après en avoir pris connaissance dans le délai de prévenance.

Nos produits et services sont soumis à conditions, notamment pour les instruments de paiements et les découverts. Certains produits et services sont susceptibles de ne pas être opérationnels, ils le seront progressivement, ou de ne plus être commercialisés.

CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE NORD FRANCE EUROPE, Banque Coopérative régie par les articles L.512-85 et suivants du Code monétaire et financier, Société Anonyme à Directoire et à Conseil d'Orientation et de Surveillance – Capital social de 497 663 460 euros – Siège social : 135 Pont de Flandres – 59777 EURALILLE – RCS LILLE METROPOLE 383 089 752 – Code APE 6419Z – N° TVA intracommunautaire FR76383089752 – Intermédiaire d'assurance, immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 002 349 - Titulaire de la carte professionnelle "Transaction sur immeuble et fonds de commerce" sans perception de fonds, effets ou valeurs n° 1607T délivrée par la Préfecture du Nord, garantie par la CEGC, 16, rue Hoche – Tour Kupka B – TSA 39999, 92919 La Défense Cedex. Conception Affaires Directes – Novembre 2015

* Coût de la connexion selon votre fournisseur d'accès Internet

CAISSE D'EPARGNE
NORD FRANCE EUROPE
LA BANQUE. NOUVELLE DÉFINITION.